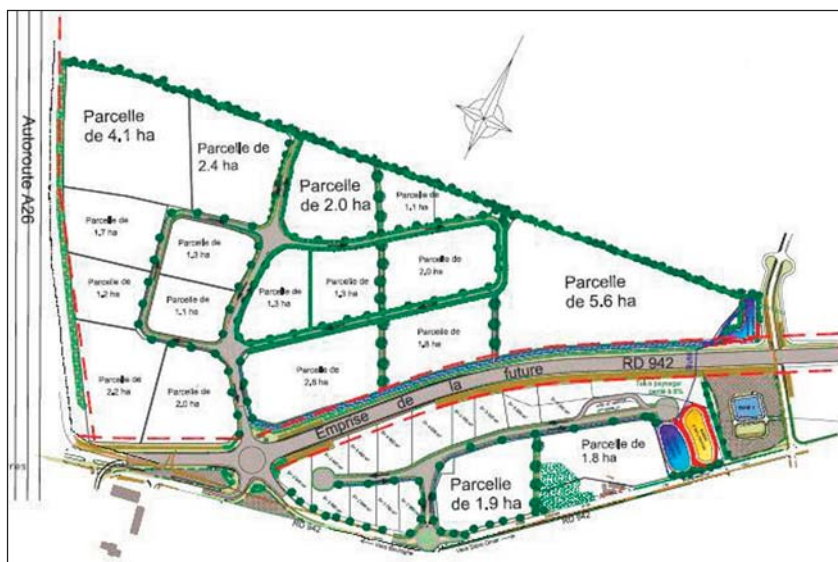


Leulinghem - Parc d'activités de la Porte du Littoral

ZAC à vocation artisanale et industrielle

Etudes préalables - Dossiers réglementaires



Pays

France (Pas-de-Calais)

Client

Communauté
de Communes du Pays
de Lumbres

Date

2005-2007

Prestations de Sogreah

- ▀ Etudes préalables
- ▀ Etude acoustique
- ▀ Dossier Loi sur l'eau
- ▀ Etude d'impact
- ▀ Dossier Loi Barnier
- ▀ Etude paysagère
- ▀ Dossier d'autorisation de lotir
- ▀ Dossier de prise en considération du giratoire d'entrée de zone

Contexte

Dans le cadre d'un plan de réactivation du bassin d'emploi de la région audomaroise, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a donc pour objectif d'aménager un parc d'activités.

Différentes contraintes s'imposent dans l'élaboration de ce parc d'activités, notamment celle du raccordement aux différents réseaux ainsi que le nouveau tracé de la route départementale 942. En effet, celle-ci sera déviée et traversera le projet du parc d'activités.

La contrainte environnementale décrite dans le Schéma Directeur de 1997 est prise en compte de par une étude paysagère réalisée par le bureau d'études Airele et la réalisation d'un dossier Loi Barnier.

Descriptif

- ◆ Zone d'Activités Concertée à vocation artisanale et industrielle.
- ◆ Surface totale : 50 ha.
- ◆ Linéaire de réseaux : 3 500 ml.

L'élaboration du schéma directionnel a permis de déterminer la faisabilité du projet. La complexité réside dans le raccordement des réseaux viaires nécessaire à la création de la ZAC sur 3 500 ml, notamment pour les réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées. L'étude de faisabilité d'une station d'épuration commune au parc d'activités et aux communes avoisinantes a été réalisée. A l'issue de ces différentes phases, une maquette AVP a permis de réaliser l'ensemble des dossiers réglementaires.

Déroulement du projet

Voirie

- ◆ Voies de desserte.
- ◆ Voie de distribution.

Réseaux Divers

- ◆ Assainissement complet avec rétention et amenée des réseaux divers :
 - Rétention des eaux pluviales issues du futur Parc d'Activités assurée par la construction de 2 bassins de rétention,
 - Traitement des eaux avant rejet au milieu naturel, création de noues avec ouvrages de régulation.
- ◆ Desserte en eau potable.
- ◆ Desserte en électricité, gaz, Télécommunication.

Espaces verts

L'aménagement s'appuie sur un parti paysager fort.